Démarches santé

Je suis victime d'un accident causé par un tiers

Domaine(s):

• Santé

En cas d'accident causé par quelqu'un de façon volontaire ou involontaire, vous devez avertir l'Enim. Votre déclaration permet à l'Enim de récupérer auprès du tiers responsable ou de sa compagnie d'assurance les frais versés pour la prise en charge de vos soins.

- Ouels accidents sont concernés ?
- Quelles sont les démarches à réaliser ?
- Pourquoi déclarer votre accident ?
- Quelles sont les modalités de remboursement ?

Retrouvez toutes les réponses à vos questions sur <u>notre page dédiée</u> [1] ou dans le dépliant <u>« Je suis victime d'un accident causé par un tiers</u> [2]».





Je suis victime d'un accident causé par un tiers

(Cliquez sur l'image pour consulter le dépliant) [2]

Bon à savoir

Tous nos dépliants sont disponibles en téléchargement sur <u>notre page dédiée</u> [3] et disponibles en version papier en accueil Enim et dans les accueils de nos partenaires (SSM, SSGM, <u>DM</u>

[4] et SAM, DTAM et

CAFAT).

Mis à jour le 28/01/22

URL source: https://www.enim.eu/actualites/je-suis-victime-dun-accident-cause-par-tiers